



Succesion suite indivision

Par **bernard en 13**, le **08/08/2016** à **11:12**

Bonjour, suite à la succession de notre maman en 2015 (4 enfants héritiers), j'ai acquis la part d'un de mes frères, ainsi aujourd'hui nous sommes en indivision et je suis donc résident et propriétaire à 50% des biens, ma soeur et mon autre frère le sont pour 25% chacun. Ma question porte sur le fait que j'ai invité mon frère cédant à récupérer des affaires entreposées ici, il semble qu'il veuille les laisser encore! je crois savoir qu'il n'a plus aucun droit sur les biens (mobilier, immobilier et tous objets) et pour éviter toute polémique, j'aimerais connaître mes droits à l'obliger à reprendre ses biens personnels, n'ayant plus de jouissance sur l'indivision? Merci pour votre soutien.

Par **youris**, le **08/08/2016** à **11:22**

bonjour,

Si c'est votre frère qui n' a plus aucune part dans le bien indivis qui a laissé des affaires lui appartenant chez vous, vous lui faites par LRAR un courrier de mise en demeure de bien vouloir récupérer ses affaires sous un délai de X jours.

Sinon, vous vous en débarrasserez.

Salutations